



« PASSPORT pour les COLLECTIVITES TERRITORIALES »

LICENCE en AES – L3 Parcours A/S

▪ Objectifs du Passeport

Le « Passeport pour les collectivités territoriales » n'est pas une formation distincte de la Licence. Il ne comporte pas de modalités d'évaluation propres.

Il vise à **proposer des stages en collectivité** aux étudiants de L2/L3 Droit, concrétisant ainsi le partenariat qui lie l'Université à la Maison des communes, et tout particulièrement au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG 64).

Dans ce but, il indique aux étudiants **quelles matières privilégier** dans leurs choix **d'options**, pour être en cohérence avec leur projet de stage en collectivité, et éventuellement de poursuite d'étude en Master Cadre territorial ou en D.U. Métiers de l'administration générale territoriale.

▪ Contenu du Passeport

Pour la Licence AES, parcours A/S

En 2 ^{ème} année de LICENCE AES 4 ^e semestre	UE 20	Introduction au droit des collectivités territoriales	Cours 39 h
En 3 ^{ème} année de LICENCE AES 6 ^e semestre	UE 21	Droit administratif des biens	Cours 39h
	UE 24	Stage en collectivité territoriale	1 mois minimum

▪ Contacts

- **Les responsables d'année de L2 et L3**

- **Référents universitaires :**

Mme Maylis DOUENCE, responsables du Master Cadre territorial

maylis.douence@univ-pau.fr

M. Frédéric LAFARGUE, référent pour la L2

frederic.lafargue@univ-pau.fr

- **Contact pour le stage :**

M. Jérémie MARCHAND, directeur du CDG 64 et ses services

direction@cdg-64.fr